

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE GRIGNY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DES DÉCISIONS DU MAIRE

DDM-2023-012 :

Date : 10/01/2024

Objet : Contrat
d'accompagnement
d'assistance à maîtrise
d'ouvrage pour la
Direction des Systèmes
d'Information et de la
Transformation
Numérique (DSITN)

Publiée le

17 JAN. 2024

En application de la délibération du Conseil Municipal DEL-2020-0035 en date du 27 mai 2020, portant délégation d'attributions au Maire, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire de Grigny,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu le Code de la commande publique et son article R.2122-8,

Considérant la nécessité pour la DSITN de la Ville de Grigny de se faire accompagner par une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation de marchés publics, relatifs à des prestations et fournitures informatiques,

Considérant les termes de la proposition formulée par la société Novakin sise 16 rue du Général de Gaulle à ECKWERSHEIM (67550), à la Commune de Grigny, représentée par son Maire, Monsieur Philippe RIO, sise 19 route de Corbeil à GRIGNY (91350),

Décide,

D'accepter la proposition de la société Novakin,

De signer le devis pour un montant global et forfaitaire de 10 200,00 € HT, soit 12 240,00 € TTC,

Précise que le contrat entre en vigueur à compter de sa notification et s'achèvera à l'attribution desdits marchés par l'acheteur,

Dit que les crédits sont inscrits au budget communal,

Précise que la présente décision sera transmise au représentant de l'État et inscrite au registre des délibérations, qu'un extrait en sera publié sur le site internet de la Commune, et qu'elle fera l'objet d'un compte rendu lors du prochain Conseil Municipal.



Le Maire

Philippe RIO

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification